

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 20 février 2009

**Service instructeur**

Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne

N° CP-2009-3-10-1

**Service consulté**

DIF  
DJU

**Contribution à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions  
d'Europe (AFCCRE)**

Résumé : Dans le cadre du suivi des politiques européennes, il vous est proposé de poursuivre en 2009 le soutien à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE), dont la cotisation s'élève à 4 908€.

Dans le cadre du **suivi des politiques européennes**, il vous est proposé de poursuivre le soutien financier à : **l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)**, dont la cotisation annuelle 2009 s'élève à 4 908 €.

Cette structure est un réseau de coordination, d'information et de conseil sur les politiques européennes à retombées locales, et représente les collectivités territoriales de manière générale au niveau européen.

**L'AFCCRE** est une association nationale, créée en 1951 sous l'impulsion d'un certain nombre d'élus locaux, et compte aujourd'hui près de 2 000 collectivités territoriales. Elle est actuellement présidée par **Louis LE PENSEC**, ancien Ministre, Sénateur du Finistère.

Ses actions couvrent l'ensemble des politiques européennes intéressant directement ou indirectement les collectivités territoriales françaises.

**L'AFCCRE** assiste et conseille les communes, les groupements de communes, les départements et les régions dans leurs activités et démarches européennes par la recherche d'informations, de contacts et de financements pour leurs projets transnationaux.

Elle assure une veille permanente de la réglementation communautaire afin de permettre aux collectivités territoriales d'anticiper les conséquences sur le plan local.

Elle est associée aux réunions organisées par les institutions européennes (Parlement européen, Commission européenne...) et intervient également dans la mise en relation des collectivités territoriales membres avec des représentants de la Commission européenne ou d'autres institutions.

° ° °

Je vous invite à vous prononcer sur cette demande de :

- 4 908 € pour la cotisation 2009 à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) dont l'incidence financière est prévue sur le chapitre 011, fonction 048, nature 6281, opération 2009-F612-9999.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER